**CONTRAT**

**Entente de location d’espace de vente au Marché d’été d’Ahuntsic-Cartierville**

ENTRE : Le Marché d’été d’Ahuntsic-Cartierville

Adresse postale : 1401 rue Legendre Ouest, Montréal (QC) H4N 2R9

Téléphones : 450-756-7422 | 514-576-1858

Courriel : marilou@marcheac.com

(ci-après appelé le « Marché »)

ET : Nom d’entreprise :

 Nom du représentant :

 Adresse :

 Téléphone :

 Courriel :

 Numéro MAPAQ :

(ci-après appelé l’« Exposant »)

(ci-après appelées collectivement les « Parties »)

***Le Marché d’été d’Ahuntsic-Cartierville***

***Rue Basile-Routhier, entre l’avenue Park Stanley et le boul. Gouin Est.***

**Horaire**

Du 4 juillet au 19 septembre 2020, de 9h30 à 14h00

12 SAMEDIS CONSÉCUTIFS

Possibilité de réserver votre présence pour une demi-saison ou pour l’ensemble de la saison.

La réception du paiement entier valide votre inscription.

La règle du premier arrivé premier servi s’applique pour l’attribution des espaces de ventes

L’Exposant s’engage à être présent aux dates sélectionnées.

Aucun remboursement.

**Partie 1 : Informations techniques et pratiques**

**Partie 2 : Engagements particuliers de l’exposant**

**PARTIE 1 :**

**INFORMATIONS TECHNIQUES ET PRATIQUES**

1. **Équipement de l’Exposant et présentation de ses produits (technique)**

L’Exposant est responsable de son propre équipement (tout ce dont il a besoin pour opérer son espace de vente, ex : tables, rallonges électriques, affiches publicitaires, etc.). Il est de sa responsabilité de fixer au sol son extension si celui-ci se trouve dans la circulation piétonnière, ainsi que de prendre toutes les mesures qui s’imposent afin de ne pas gêner celle-ci ou la rendre plus risquée. Il est responsable de la propreté du site lorsqu’il quitte.

En tout temps, l’origine des produits vendus au kiosque de l’Exposant doit être connue par le Marché (Annexe A déclaration de produits), et être visible sur le kiosque de vente. Tout ajout de produits au cours de la saison, non déclaré à l’Annexe A, doit être approuvé par le Marché.

En tout temps, l’Exposant se doit d’afficher clairement les prix, lesquels, une fois affichés pour une première fois, ne pourront être modifiés dans le but de créer et/ou d’engendrer une guerre des prix avec les autres exposants proposant des produits similaires ou identiques.

Nous recommandons fortement à l’Exposant qui manipule les aliments d’apporter ses propres thermos d’eau chaude pour le lavage des mains et des ustensiles.

1. **Affichage et identité des entreprises**

L’Exposant doit concentrer son affichage à l’intérieur de son espace de vente et ne doit en aucun cas gêner et/ou bloquer le passage à la clientèle ou bloquer la vue de l’affichage des voisins. L’affichage doit être amarré pour ne pas tomber, s’envoler ou autrement blesser quelqu’un.

1. **Espace de vente et location**

Le Marché aura lieu les samedis, du 4 juillet au 19 septembre 2020 de 9h30 à 14h00.

L'Exposant peut choisir de s'inscrire ;

1. Pour l'ensemble de la saison (pour 12 évènements)
*Avis important : un exposant qui s'engage pour l’ensemble de la saison se verra attribuer* ***une réduction de 10%*** *sur sa facture de location d'espace et de matériel finale.*
2. Pour une demi-saison
3. Du 4 juillet au 8 août 2020 inclusivement (pour 6 évènements)
4. Du 15 août au 19 septembre 2020 inclusivement (pour 6 évènements)

L'Exposant s'engage à respecter son inscription aux dates mentionnées.

Le Marché met à la disposition de l’Exposant

* La location de marquises – espace couvert de 10’X10’, incluant le montage et le démontage
* L’accès à l’électricité, moyennant des frais supplémentaires.
* L’accès à l’eau courante et aux toilettes

L’Exposant doit apporter ses tables et chaises.

Le Marché s’assure que l’installation des marquises soit sécuritaire. Les espaces de vente sur le site du Marché sont désignés par le Marché qui a toute autorité pour ce faire. Aucun déplacement de marquise, ou changement de place en cours d’événement n’est autorisé sans avis du Marché.

1. **Processus d'inscription au Marché d'été d'Ahuntsic-Cartierville et paiement**

Le processus d’inscription de l’Exposant au Marché se fait comme suit :

1. Réception par le Marché :
2. Du présent contrat suivi de l’Annexe A (déclaration de produits) dûment complété, signé et envoyé par courriel à marilou@marcheac.com
3. Du formulaire d’inscription 🡪 [cliquez ici](https://forms.gle/qAtaEZH66qKCsp6Y6)
4. Acceptation ou refus par la direction du Marché de l’Inscription de l’Exposant. Ce dernier recevra une réponse de son statut. En cas d’acceptation, l’Exposant recevra une confirmation par courriel de son inscription ainsi qu’une facture détaillée à payer par l’entremise de Paypal.
5. **Pour valider son inscription, l’Exposant doit faire parvenir le paiement entier** dans les 60 jours suivant la réception de la facture. L’inscription sera validée seulement une fois que le paiement sera enregistré.

**Une demande de paiement par Paypal vous sera envoyée par courriel.**

Les taxes s'appliquent.

1. Une fois le paiement reçu, le Marché procède à une analyse globale des besoins de l’Exposant en fonction du site, des surfaces disponibles, de la circulation des véhicules et de la logistique de déplacement.

Le Marché tient compte dans la mesure du possible des caractéristiques propres des exposants et des besoins exprimés par ceux-ci (électricité, accès, bon voisinage des produits, etc.). **Le** **plan d’exposition est élaboré par le Marché,** en tenant compte notamment des avis des autorités municipales, du Ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec (ci-après le « MAPAQ »), du Service des Incendies de Montréal et des normes du Service de Police de la Ville de Montréal lors d'évènements publics planifiés.

Aucun espace de vente ne peut être partagé avec un autre exposant à moins d’une autorisation préalable du Marché à cet effet qui pourra accepter ou refuser ce partage d’espace à sa seule discrétion et selon ses seuls critères.

1. **Horaires**

Le Marché aura lieu les samedis, du 4 juillet au 19 septembre 2020 de 9h30 à 14h00.

L’heure d’arrivée des exposants aura lieu entre 8h15 et 8h45. L’heure précise sera communiquée une fois l’inscription de l’Exposant validée.

L’Exposant doit être prêt à la vente **au plus tard à 9h15**, soit 15 minutes avant l’heure d’ouverture du marché et son kiosque doit être impeccable. Le Marché ne tolérera pas **plus de trois (3) retards** selon son heure d’arrivée sélectionnée par l’Exposant, suite à quoi il se réserve le droit de résilier le présent contrat, le tout à son entière discrétion.

L’Exposant ne doit en aucun temps fermer son espace de vente avant la fermeture du marché, à moins d’une autorisation spéciale de la direction du Marché.

Il s’engage à avoir la quantité de produits raisonnable et nécessaire pour être en mesure de satisfaire à la demande des clients.

Dès la fermeture du marché, l’Exposant devra faire diligence pour démonter et ranger son matériel. Il devra faire preuve de patience envers ses collègues et l’équipe pour quitter, dans les meilleures conditions possibles, en tenant compte des embouteillages et des risques à la sécurité. La courtoisie est une règle dans notre marché. Aucune saute d’humeur ne sera tolérée.

1. **Stationnement des camions et véhicules**

Pour des raisons de logistique, les gros équipements ont priorité dans l’attribution des emplacements. En conséquence, l’Exposant, si concerné, devra respecter rigoureusement l’horaire d’arrivée afin que la circulation au moment de l’installation se fasse sans encombre.

Après s’être installé, l’Exposant libère rapidement l’espace afin de laisser place au suivant.

Trois options de stationnement sont disponibles ;

1. Stationnement sur les rues adjacentes du Marché,
2. Stationnement à très grande proximité du kiosque,
3. Stationnement derrière le kiosque (places limitées, cas exceptionnels seulement).
4. **Permis**

L’Exposant doit impérativement se conformer à toute la réglementation en vigueur et détenir tous permis nécessaires à l’exploitation de son entreprise, notamment la réglementation et les permis relevant du MAPAQ. Il doit fournir l’équipement nécessaire afin de répondre aux normes d’hygiène et de salubrité du MAPAQ ainsi que tout autre permis et autorisation.

1. **Assurances et responsabilités**

L’Exposant a l’obligation de contracter sa propre assurance responsabilité civile couvrant de manière suffisante l’exploitation de son entreprise, incluant, mais non limitativement, ses opérations et sa présence au marché, et de la maintenir valide tout au long de la saison de participation au marché. L’Exposant peut être contraint par le Marchéde lui fournir copie d’une telle police d’assurance. À chacun de voir à sa sécurité et à la solvabilité de son activité.

1. **Tarifs**

Tableau 1 : Tarifs pour le Marché d’été d’Ahuntsic-Cartierville\*

|  |  |
| --- | --- |
| **Produits**  | **Tarifs**  |
| Espace de vente 10’ x 10’  | 40$ / jour / espace  |
| Marquise – espace couvert 10’ x 10’ | 15 $ / jour / espace 10’x10’ |
| Électricité  | 15 $ / jour  |

*\*Avis important : un exposant qui s'engage pour l’ensemble de la saison se verra attribuer une* ***réduction de 10%*** *sur sa facture de location d'espace et de matériel finale.*

À moins d’entente écrite préalable à l’effet contraire entre l’Exposant et le Marché :

1. Les frais déjà payés selon les modalités de paiement prévues sont **non remboursables** lors de l’annulation de sa présence au marché par l’Exposant qui fait le choix de se retirer du marché de manière ponctuelle ou pour une partie ou l’ensemble de la saison d’opération.
2. Toute annulation ponctuelle de sa présence par l’Exposant doit se faire au plus tard une semaine avant le jour du marché. Après trois (3) annulations par l’Exposant, le Marché se réserve le droit de résilier le présent contrat l’administration avec l’Exposant devra juger de la pertinence de la présence de ce dernier au marché.
3. Advenant la résiliation par le Marché du présent contrat en raison d’une contravention à l’une ou l’autre des dispositions de celui-ci, aucun remboursement ne sera octroyé à l’Exposant et l’ensemble des versements échus et à échoir demeureront dus au Marché.

**PARTIE 2 :**

**ENGAGEMENTS PARTICULIERS DE L’EXPOSANT**

En participant au Marché, l’Exposant s’engage à respecter l’ensemble des consignes mentionnées dans la PARTIE 1 et prend les engagements suivants ;

1. L’Exposant s’engage à assumer les coûts en cas de détérioration ou de non-retour du matériel loué.
2. L’accès à l’électricité est exclusif aux Exposants ayant payé pour ce service lors de l'inscription au Marché. En aucun cas, le Marché ne pourra fournir de l'électricité supplémentaire si la demande n'a pas été faite en bon et due forme au préalable.
3. L’Exposant accepte le principe que le Marché est une famille, une entité distincte, que son image publique est très importante et que la solidarité des exposants est un principe essentiel, tributaire de son succès. Ainsi, il s’engage à maintenir par son attitude un climat d’entraide, de cordialité, de respect envers ses collègues, envers le Marché et son équipe ainsi qu’envers les clients.
4. L’Exposant s’engage à collaborer à la propreté du site et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour agir en conformité avec les principes de recyclage et de développement durable.
5. L’Exposant reconnaît que l’aide qui pourrait être apportée par le Marché lors de son installation ou à l’occasion du démontage de son installation au marché n’est en rien obligatoire. Elle reflète la volonté d’entraide et de camaraderie prônée par le Marché. Les employés du Marché doivent être traités en tout temps avec tolérance et respect.
6. L’Exposant s’engage à faire preuve d’éthique et à respecter la législation et la réglementation applicable en pareilles matières en n’attribuant pas à ses produits des désignations fausses ou trompeuses. Notamment, l’utilisation du terme « biologique » et des appellations d’origine contrôlées doivent être sanctionnées par un organisme reconnu.
7. L’Exposant a conscience que s’il ment et/ou effectue de fausses représentations au Marché ou aux clients, dissimule des informations sur son statut et/ou ses produits, il encourt la résiliation immédiate du présent contrat par le Marché selon les termes prévus au présent contrat.
8. La présente entente et le formulaire d'inscription doivent obligatoirement être remplis et remis au Marché par l’Exposant, ceci aux dates fixées par le Marché. Une inscription incomplète ou l’omission de joindre le paiement rend l’inscription caduque, sauf si l’inscription est confirmée par la direction sous certaines conditions. La règle du premier arrivé, premier servi s’applique quant à la réservation des emplacements sur le marché.
9. L’Exposant reconnaît que le Marché ne peut être tenu responsable des dommages dont il pourrait souffrir des suites de son inscription et/ou de participation à un marché, non plus que de tout dommage relié à toute décision que le Marché pourrait prendre à son endroit, notamment la décision de refuser son inscription. L’Exposant ne pourra tenir le Marché responsable pour toute perte de profit et/ou dommages causés à ses biens et/ou produits ainsi qu’à ses employés, mandataires, représentants, assureurs, ayant causé, actionnaires, dirigeants et administrateurs.
10. Au surplus, l’Exposant reconnaît que le Marché ne peut être tenu responsable des dommages occasionnés à un tiers en relation avec l’inscription et/ou la participation de l’Exposant à un marché. À cette fin, l’Exposant s’engage notamment à prendre fait et cause pour le Marché relativement à toute poursuite, demande et/ou réclamation contre ce dernier, de quelque nature que ce soit, en lien avec l’inscription et/ou la participation à un marché par l’Exposant.
11. Dans l’hypothèse où l’exposant n’aurait pas respecté l’une des obligations du présent contrat, notamment les conditions d’utilisation de l’espace délimité ou de respect du matériel, le marché se réserve le droit de mettre fin immédiatement et de plein droit à son prêt d’espace et de matériel sans être tenue à justification ni indemnité.

L’Exposant reconnaît avoir lu et compris chacune des clauses du présent contrat et du formulaire d'inscription, lequel fait partie intégrante du présent contrat et ne peut en être dissocié, et avoir eu l’opportunité de consulter le conseiller juridique de son choix avant de la signer.

L’Exposant s’engage à se conformer sans réserve et en totalité aux dispositions du présent contrat. De plus, l’Exposant reconnaît qu’en cas d’infraction à l’une ou l’autre des dispositions du présent contrat, le Marché d’été d’Ahuntsic-Cartierville se réserve le droit de résilier celui-ci sur simple avis écrit, sous toutes réserves de ses droits de réclamer de l’Exposant tout dommage qu’elle aurait subi ou pu subir des suites directes ou indirectes du défaut de l’Exposant.

SIGNÉ, À \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, CE (date) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature :

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Par (prénom et nom en lettres moulées): \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, représentant dûment autorisé de l’Exposant tel qu’il le déclare.

Merci de votre collaboration.

Bon marché à tous !

L*'équipe de direction du Marché Public d’été d’Ahuntsic-Cartierville*

**ANNEXE A : Déclaration de produits**

Les marchés publics du Québec étant, entre autres, des lieux de commercialisation des produits agroalimentaires québécois en circuit court où la transparence et la traçabilité des produits vendus sont de mise, il est crucial d’informer la clientèle sur la provenance de ce que vous offrez en marché, et de l’afficher convenablement, tel que le veut le *Règlement sur l’identification de l’origine des fruits et légumes frais - Loi sur les produits alimentaires (chapitre P-29, a. 40).*

Liste des produits qui seront vendus au marché public **dont je suis** le producteur ou l’artisan :

*(À remplir au meilleur de vos connaissances à la date de l’envoi de ce formulaire. Vous devrez l’avoir mis à jour au plus tard* ***le 1 juin 2020****).*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Liste des produits qui seront vendus au marché public dont **je suis ne suis pas** le producteur ou l’artisan : *(À remplir au meilleur de vos connaissances à la date de l’envoi de ce formulaire. Vous devrez l’avoir mis à jour au plus tard le* ***1 juin 2020****).*

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du producteur ou artisan/transformateur : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_